



LE PLAN INTER ETABLISSEMENTS : COMMENT EST-IL CONSTRUIT ? .1

LE GROUPE DE COORDINATION détermine le contenu du plan

Composé de représentants des établissements et de conseillers formation ANFH, il est chargé de :

- **Construire** la politique et la communication du plan inter établissements
- **Proposer** annuellement des nouveaux thèmes aux établissements
- **Valider** les nouvelles thématiques proposées par les établissements dans le cadre du recensement des besoins

Afin de construire un plan qui réponde aux attentes de l'ensemble des établissements, il est important que la **diversité des activités et des métiers** soit représentée.

LES COMMISSIONS ACHATS rédigent les cahiers des charges et sélectionnent les organismes

Elles sont composées de représentants des établissements qui apportent leur connaissance du terrain et de conseillers ANFH.

Quatre commissions achats se réunissent durant l'élaboration du plan :

- N°1.a : Rédaction des cahiers des charges des formations renouvelées
- N°1.b : Choix des prestataires pour les formations renouvelées
- N°2.a : Rédaction des cahiers des charges des nouvelles formations validées par le groupe de coordination
- N°2.b : Choix des prestataires pour les nouvelles formations

**Directeurs, Cadres de santé,
Responsables RH / Formation,
Personnel technique ...
Nous avons besoin de vous !**

LES REUNIONS ETABLISSEMENTS permettent de planifier les groupes

Elles ont lieu aux mois de juin et d'octobre dans chacun des départements. Les établissements se portent volontaires à tour de rôle pour accueillir.

Au programme :

Juin – Réunion d'élaboration

Recensement des inscriptions et composition des groupes : nombre d'agents, choix des terrains de stage

Octobre – Réunion de finalisation

Choix des dates de formation

Les après midi sont consacrés aux **ATELIERS DU PLAN INTER** : des temps d'échanges animés par l'équipe ANFH sur une problématique rencontrée par les établissements, sur une actualité réglementaire etc.